

**COMMUNIQUE MINISTERIEL A L'OCCASION DU LANCEMENT DU PROGRAMME WACA
DE NOVEMBRE 2018**

1. Considérant que les zones côtières de l'Afrique de l'Ouest et au-delà abritent l'essentiel des capitales de la région, sont à l'origine de plus du tiers du produit intérieur brut et regroupent plus du tiers de la population et sans doute plus de la moitié à l'horizon 2050 ;
2. Soulignant que les croissances économique, démographique et urbaine en cours engendrent un développement important des infrastructures et d'autres ressources et secteurs stratégiques ;
3. Reconnaissant que l'amplification des pressions issues des différents secteurs se traduit par une dégradation accélérée des écosystèmes littoraux et par une course à l'appropriation des ressources foncières disponibles et à des conflits d'usage des ressources ;
4. Rappelant la fragilité des écosystèmes littoraux, leur importance pour la fourniture de biens et de services environnementaux indispensables au développement de nos sociétés et le rôle des infrastructures naturelles telles que les mangroves, les dunes et les lagunes littorales dans la fixation du trait de côte et la réduction des risques de catastrophes naturelles ;
5. Tenant compte de l'augmentation annoncée des risques côtiers dans les années et les décennies à venir, issue de l'accroissement des enjeux sociaux et économiques d'une part et des effets du changement climatique d'autre part, incluant l'élévation du niveau de la mer et l'augmentation des fréquences et intensités des événements climatiques extrêmes ;
6. Considérant l'existence de la préoccupation liée à la vulnérabilité spécifique des Petits États insulaires en développement;
7. Réalisant le rôle important que l'utilisation des terres et l'aménagement du territoire jouent dans la problématique de l'érosion côtière ;
8. Reconnaissant le besoin accru de coopération transfrontalière et régionale pour assurer la préservation des protections naturelles et des bénéfices tirés des écosystèmes littoraux ;
9. Considérant les besoins financiers importants pour assurer la gestion durable du littoral de la région et les capacités reconnues des partenaires techniques et financiers ;
10. Considérant l'existence d'expertises scientifiques avérées aux niveaux national, régional et international pour accompagner la gestion des risques côtiers en Afrique de l'Ouest ;
11. Reconnaissant le rôle de la *Convention pour la Coopération en matière de Protection, de Gestion et de Mise en valeur de l'environnement marin et côtier de la côte atlantique de la région de l'Afrique de l'Ouest, du Centre et du Sud* (Convention d'Abidjan de 1981) en tant que cadre institutionnel et politique pour la gestion et la protection de la côte régionale ;
12. Rappelant l'article 10 de cette Convention qui invite les pays à une gestion intégrée des zones côtières et appelle les Etats à « prendre toutes les mesures appropriées pour prévenir, réduire, combattre et contrôler l'érosion côtière dans la zone de la Convention résultant des activités humaines, telles que la récupération des terres et les constructions côtières » ;
13. Rappelant la Déclaration de Dakar en 2011 au sujet de la mise en place de l'observatoire du littoral ouest-africain au sein du Centre de suivi écologique, suite à une étude régionale

diligentée par l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA), et réalisée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur le suivi du trait de côte ;

14. S'appuyant sur le Schéma directeur du littoral d'Afrique de l'Ouest (SDLAO) élaboré par l'UEMOA avec l'assistance de l'UICN et validé à l'occasion de cette Déclaration de Dakar, ainsi que sa mise à jour adoptée à l'occasion de la réunion des ministres de l'Environnement des pays de la Mission d'observation du littoral ouest-africain (MOLOA) à Abidjan en 2018 ;
15. Rappelant le travail effectué sur l'adaptation des zones côtières aux risques liés au changement climatique et les contributions des partenaires techniques et financiers à ce travail dans la préparation de la 21^{ème} Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21) de Paris en 2015 et reflétées dans les Contributions déterminées au niveau national ;
16. Rappelant les contributions des différents partenaires techniques et financiers en appui aux efforts des pays dans le cadre de ces Contributions, dont le *Business Plan* pour le climat en Afrique de la Banque mondiale lancé lors de la COP21 ;
17. Rappelant le lancement ministériel régional du Projet sur l'érosion côtière et l'adaptation dans les zones côtières d'Afrique de l'Ouest en partenariat avec l'UEMOA, l'UICN, la Banque mondiale et le Fonds nordique de développement à Lomé en 2016 ;
18. Rappelant la 10^{ème} décision de la 12^{ème} Conférence des parties de la Convention d'Abidjan en 2017 qui soutient et promeut la mise en œuvre par la Banque mondiale du Programme de gestion du littoral ouest-africain (*West Africa Coastal Areas management program – WACA*) ;
19. Rappelant la déclaration de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA à Lomé en 2018 sur la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest qui appelle à « la mise en œuvre diligente du projet d'investissement pour la résilience des zones côtières en Afrique de l'Ouest et son élargissement aux autres Etats » et « la mise en place de la plateforme WACA comme cadre fédérateur de dialogue politique et de plaidoyer pour la mobilisation de l'expertise et des ressources financières nécessaires » ;
20. Remerciant le Gouvernement de la République du Sénégal pour l'initiative d'accueillir l'événement de lancement du programme WACA.

Nous, Ministres et représentants des Ministres chargés de l'environnement du Bénin, de Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, du Liberia, de la Mauritanie, du Nigeria, du Sénégal, du Togo et de Sao Tomé-et-Principe.

21. Réaffirmons notre soutien total au programme WACA dans toutes ses composantes, tant pour ce qui est de la mise en œuvre du projet d'investissement pour la résilience (*Resilience Investment Project - WACA ResIP*) que pour ce qui est de la mise en place de la Plateforme WACA en cours de constitution ;
22. Appelons l'ensemble des Etats d'Afrique de l'Ouest et au-delà à intégrer la plateforme WACA en cours de constitution pour accélérer les transferts de connaissance, mettre à l'échelle les financements et stimuler le dialogue politique de haut niveau en faveur du littoral ouest-africain ;

23. Demandons aux pays de toute la région de prendre en considération les nombreuses opportunités de connaissance, de financement et de dialogue offertes par la plateforme WACA pour faire face aux risques côtiers ;
24. Engageons nos gouvernements respectifs à mobiliser les ressources budgétaires, harmoniser les priorités et l'utilisation de l'espace littoral par les divers secteurs économiques, et créer les conditions nécessaires aux investissements du secteur privé pour faire face aux défis du littoral ouest-africain ;
25. Demandons aux organisations régionales, en particulier à l'UEMOA et à la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest, de poursuivre à travers le programme WACA les efforts d'intégration et de coopération pour assurer la pérennité du capital naturel marin et côtier et des écosystèmes littoraux ;
26. Demandons aux partenaires techniques et financiers de maintenir leurs efforts de coordination et de s'impliquer encore davantage dans le programme WACA afin d'intervenir dans des projets multisectoriels et transfrontaliers existant et à venir ;
27. Rappelons le rôle essentiel des populations et de leurs représentants, des communautés académiques et scientifiques, des organisations non-gouvernementales et d'autres acteurs de la société civile et des secteurs public et privé dans la sensibilisation à la gestion durable du littoral ;
28. Appelons les Etats à renforcer la collaboration et la coordination régionales dans le domaine de la gestion du littoral ouest-africain à travers le programme WACA et à systématiquement examiner leurs actions dans une perspective régionale ;
29. Appelons les Etats à transformer la MOLOA en Observatoire Régional soutenu par des fonds dédiés afin de mettre à disposition des pays les informations pour un plaidoyer en direction des décideurs et des populations, en vue d'une meilleure appropriation et d'une application effective du SDLAO ;
30. Nous efforçons de développer et de mettre en œuvre un plan d'investissement multisectoriel et de mobiliser les ressources nationales pour la gestion de l'érosion, des inondations et de la pollution et pour orienter les partenaires vers les besoins en expertise et en financement ;
31. Prenons l'engagement de renforcer les réglementations nationales en matière de sauvegardes sociales et environnementales dans les investissements publics et privés dans le domaine côtier ;
32. Prenons l'engagement d'adapter les Contributions déterminées au niveau national pour prendre en compte les défis liés au changement climatique pour les zones côtières ;
33. Prenons l'engagement de travailler ensemble à une vision partagée pour assurer la préservation, la gestion durable et la résilience des écosystèmes côtiers sur tout le littoral régional.

Texte adopté à Dakar (Sénégal) le 8 novembre 2018